# VILLE DE ROYAN MISE EN LIGNE LE 21-03-2024



## REPUBLIOUE FRANCAISE

#### ARRETE

CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT SUR DIVERSES VOIES COMMUNALES (DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE LAVAGE DES COLONNES ENTERRÉES) DU MERCREDI 27 MARS 2024 (A PARTIR DE 4 HEURES DU MATIN) JUSQU'AU VENDREDI 29 MARS 2024 (A 16H30)

PL/BM APM 24/0541

Le Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L.2122-28, L. 2213-1 à L.2213-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'arrêté ASG n°20.1304a en date du 6 juillet 2020, portant délégation de signature à Monsieur Philippe CUSSAC, cinquième adjoint,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu les articles L.411-1, R.110-1, R.411-8, R.411-25, R.412-28, R.417-10 et suivants du Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8ème partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 06 novembre 1992,

Vu la demande présentée par Madame Virginie ARRIGNON (responsable de la pré collecte 6 service prévention et valorisation des déchets – Pôle écologie urbaine de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique) sise au n°107 avenue de Rochefort à 17200 ROYAN, en date du 13 mars 2024,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la route et des piétons, pendant toute la durée des travaux,

### ARRETE

ARTICLE 1 : Dans le cadre des opérations de lavage des colonnes enterrées qui seront réalisées <u>du</u> mercredi 27 mars 2024, à partir de 4h00 du matin jusqu'au vendredi 29 mars 2024, à 16h30, les entreprises énumérées ci-après :

- COVED ENVIRONNEMENT (31 rue Ampère à 17200 ROYAN)
- DMC (14 rue Roullois à 53100 MAYENNE)

seront autorisées à interdire l'arrêt et le stationnement et éventuellement la circulation sur les lieux suivants, au droit des opérations de lavage des colonnes enterrées, et selon les plans joints :

BOULEVARD DE LA GRANDIERE
PARKING PLACE DU QUATRIEME ZOUAVE
PLACE CHARLES DE GAULLE
ESPLANADE DE PONTAILLAC
SQUARE DU 8 MAI 1945
QUAI MONASTIR
QUAI DU TREIZIEME DRAGON
QUAI DE L'HERMINIER
PORTIQUE BACCARA
PORTIQUE DU THEÄTRE
PORTIQUE DU CASINO
FRONT DE MER (A HAUTEUR DE LA POSTE)
AVENUE DE L'ATLANTIQUE (FACE AU MARCHÉ DU PARC)

ARTICLE 3 : l'arrêt et le stationnement seront donc interdits à hauteur des travaux (si nécessaire, des deux côtés de la voie de circulation) sur les voies communales précitées et selon les plans joints, <u>du</u> mercredi 27 mars 2024, à partir de 4h00 du matin jusqu'au vendredi 29 mars 2024, à 16h30.

#### MISE EN LIGNE LE 21-03-2024

ARTICLE 4 : La circulation sera interdite, Place du Quatrième Zouave, dans le sens de circulation : de la rue Gambetta vers le Front de Mer (selon plan joint) au droit des travaux, <u>du mercredi 27 mars 2024, à partir de 4h00 du matin jusqu'au vendredi 29 mars 2024, à 16h30.</u>

- A cet effet, les entreprises devront mettre en place les pré-signalisations et les déviations adaptées.

ARTICLE 5 : Les pré-signalisations, les signalisations, les déviations et la circulation conformes à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière seront assurées par l'entreprise et sous sa responsabilité pendant toute la durée des travaux, de jour comme de nuit.

- L'entreprise devra obligatoirement afficher le présent arrêté municipal.

ARTICLE 6 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.

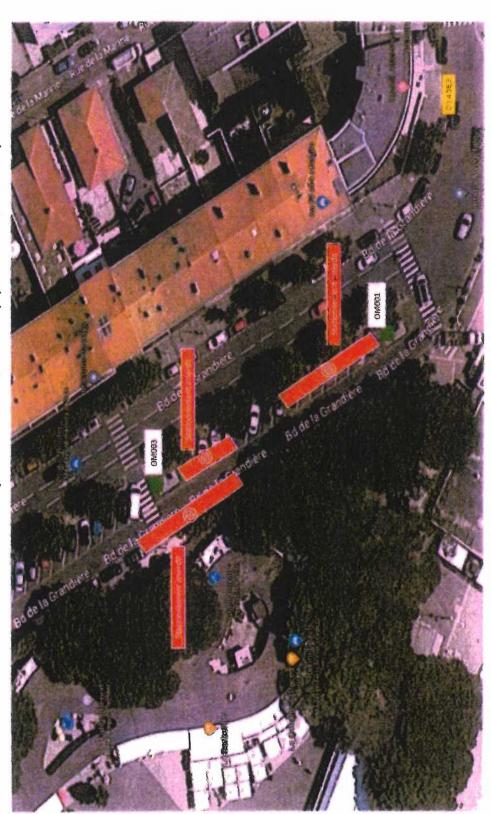
ARTICLE 7 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police et tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait a Pour et pa

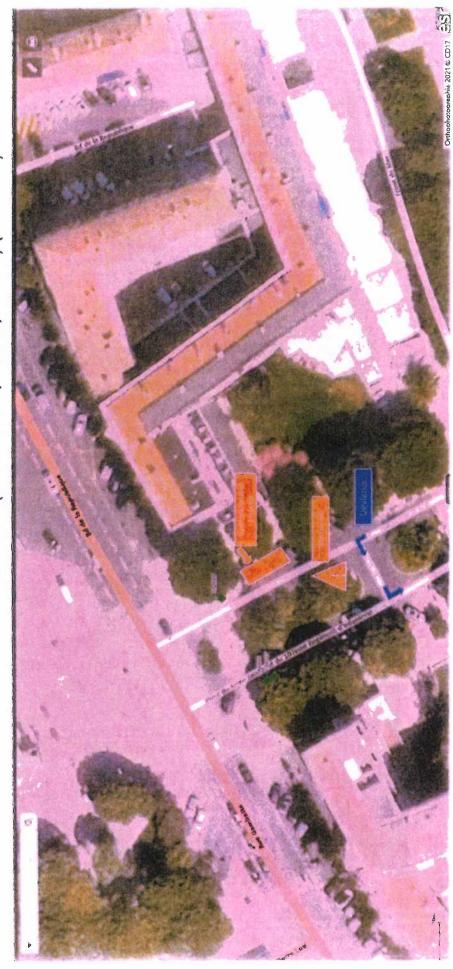
Fait à ROYAN, le 19 mars 2024 Pour le Maire, et par délégation Le Cinquième Adjoint,

Philippe CUSSAC

Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 21 mars 2024

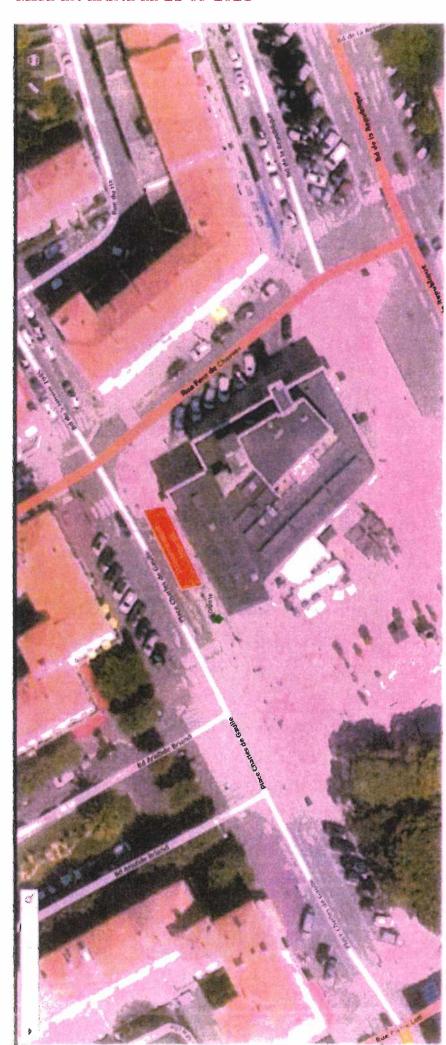


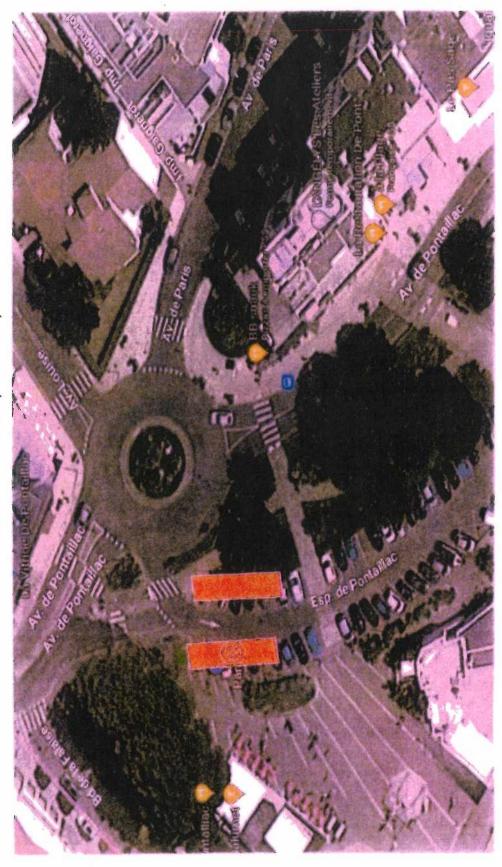
Bd Grandière (OM001/003)(V001/013)



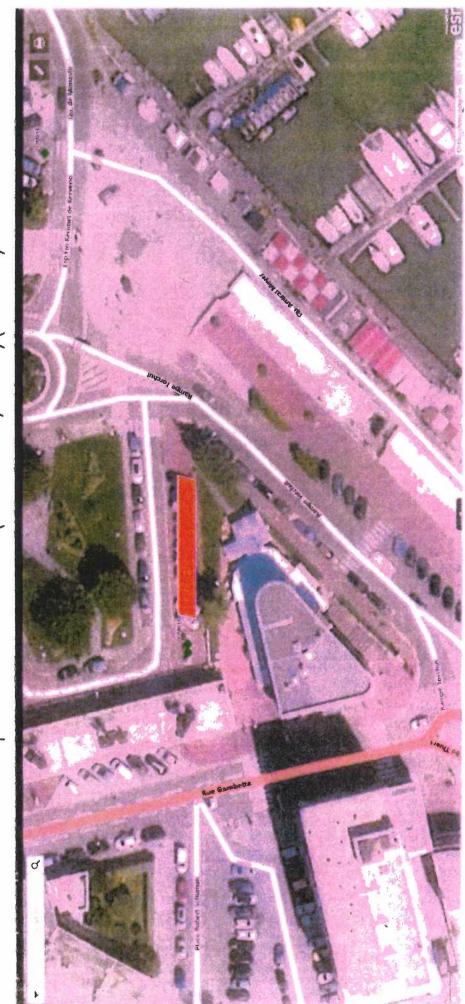
Place du 4<sup>ème</sup> zouave (OM007/008/009)(V003)



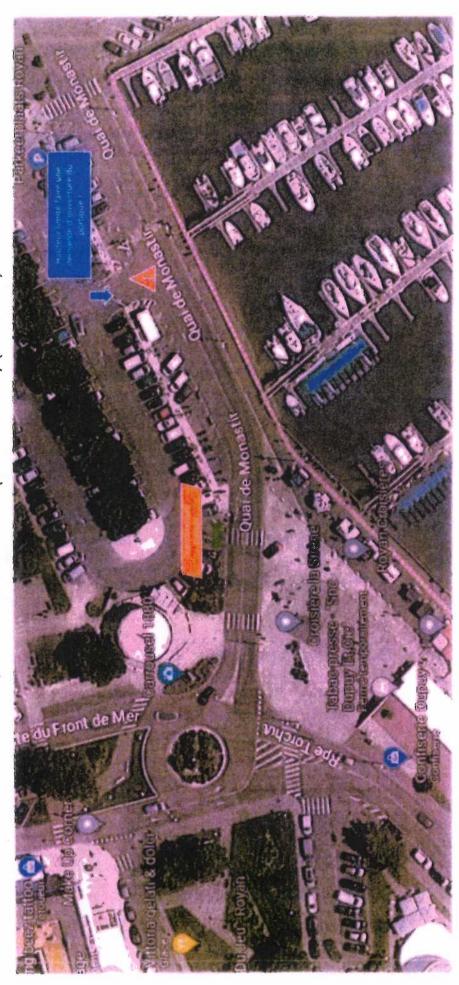




Pontaillac (V008)

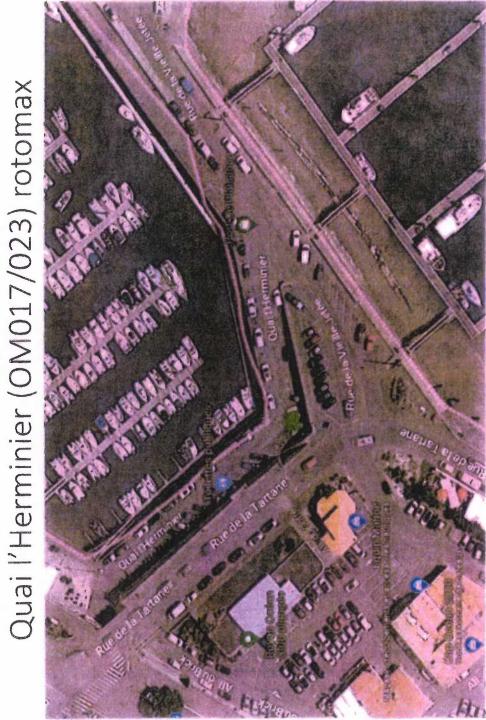


Square du 8 mai (OM014/015)(V006)

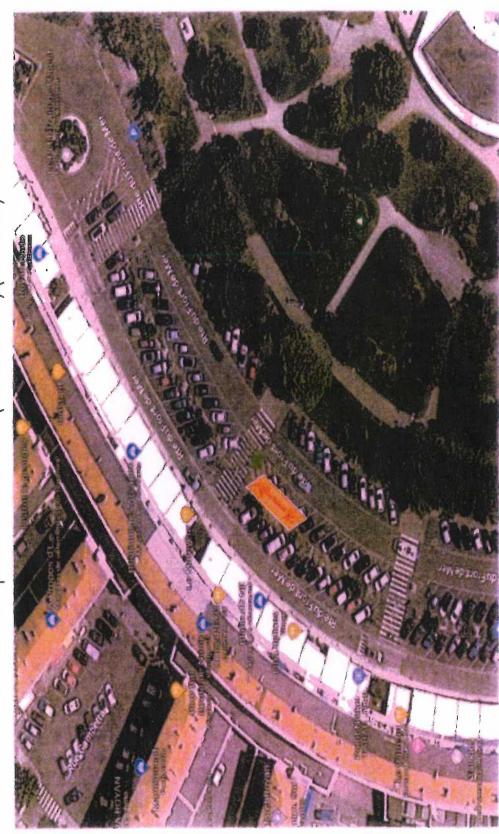


Quai Monastir (OM016)(V022)



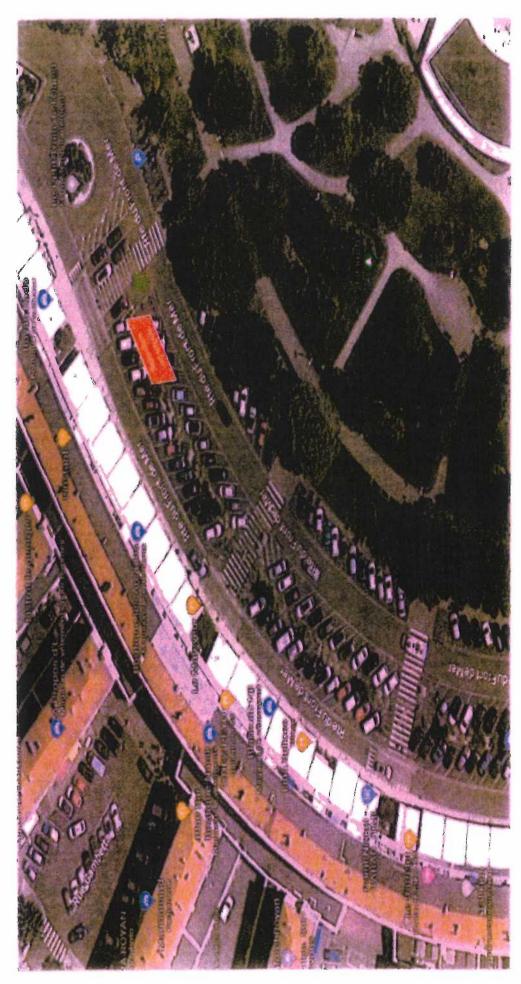




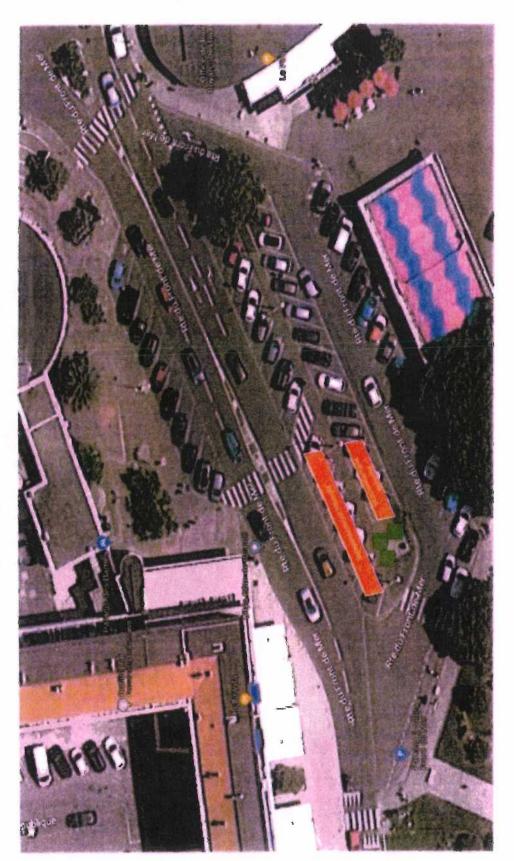


Portique Théâtre (OM012)(V005)











Marché du parc (V009)

# **MISE EN LIGNE LE 21-03-2024**